Maître d'Ouvrage

S.A.R.L. LES GRANDS ARBRES

6, rue de Thessalie

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

COMMUNE DE SAINT-LYPHARD

"LES GRANDS ARBRES"

LOT n° 90	Adresse :	
	Réalisé le : 20/09/2013	
Permis d'Aménager PA 044 175 11 T3002 du 20/12/2011 Permis d'Aménager modificatif N°5 PA 044 175 11 T3002-M05 du 12/01/2017	Cadastre : Section ZK n° 404 Surface Arpentée : 389 m² Servitude Particulière : OUI ☐	S.P. : 180 m² NON ☒

PLAN DE SITUATION

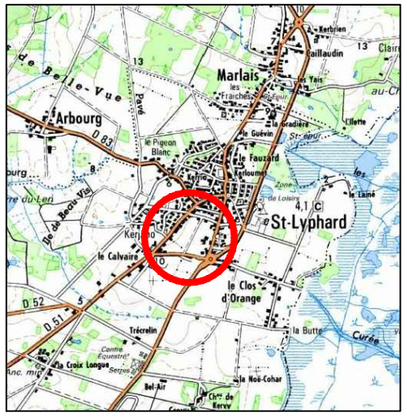

Référence : 08.371

PLAN DE VENTE

ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS

Etienne PRINCE *- Géomètre-Expert DPLG*

Stéphanie PRIEUR-DELAGE *- Géomètre-Expert DPLG*

Fabien PALFROY *- Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT*

55, avenue Lajarrige - BP 3 - 44500 LA BAULE
Tél : 02 40 42 78 40 - Fax : 02 40 42 78 43

420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex
Tél : 02 40 82 01 44 - Fax : 02 40 82 59 88

10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 66 00 04 - Fax : 02 40 66 00 06

3, place des Enfants Nantais - 44000 NANTES
Tél : 02 40 74 55 23

N°	Date	Nature de la Modification
A	08/2014	Références cadastrales
B	10/2015	Modification du périmètre
C	08/2016	Bornage des lots
D	01/2017	Modificatif N°5

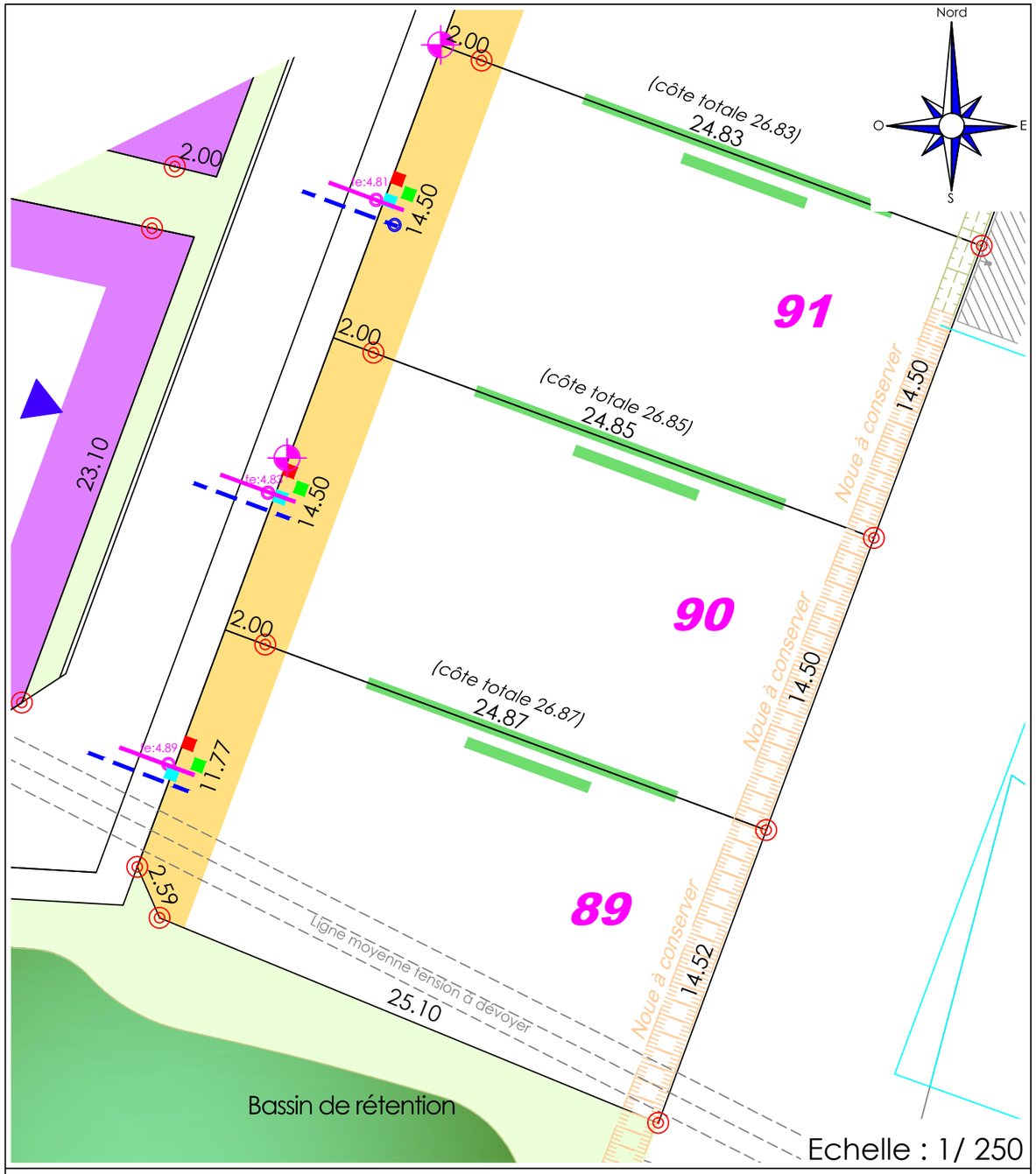

LEGENDE

- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 2 m par rapport à l'alignement.
- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 3 m par rapport à l'alignement.
- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 5 m par rapport à l'alignement.
- Bande de 3 m inconstructible. Aucune sortie directe de véhicule autorisé.
- Traitement obligatoire du pignon.
- Positionnement indicatif des impositions d'implantation en limite séparative pour toute ou une partie de la façade.

- Luminaires (Projet - position indicative)
- Citerneaux et coffrets de branchement eau-tél.-élec. (position indicative)
- Branchement EU (position indicative)
- Branchement EP (position indicative)
- Arbre à planter
- Arbre existant
- Espace vert
- Borne OGE

- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A sur les lots.